



## Cdd congé maternité poursuivis en congé parental

Par **parkk38**, le **10/09/2011** à **18:45**

Bonjour,

mon amis se trouve dans une situation ambiguë, d'une part le fait que le contrat me semble bizarre et de l'autre que son employeur s'emploie a lui rendre sa vie professionnel invivable. donc pas de remord a envisager certaine possibilité...

Mon amis est quelqu'un de travailleur, qui ne rechigne ni sur les heures travaillées ni sur les "cadeau" beaucoup d'heure supp offertes.

Son contrat est un CDD a terme imprécis qui possède une période essaye ponctuel mais un terme de fin indéterminé " retour de l'employé".

Je cite:

Madame xxxx xxxxx embauche Mademoiselle xxxx xxxx à compter du 22/11/10 à 09h00 pour occuper un emploi à temps plein, à durée déterminée minimale de 28 semaines.

Cette engagement a pour but d'assurer le remplacement provisoire d'une salariée Madame xxxx xxxxx exerçant en qualité d'auxiliaire vétérinaire et actuellement absente pour le motif suivant: Congé maternité.

Étant convenu pour une durée déterminée, l'engagement de Mlle xxxx xxxx prendra fin automatiquement avec le retour de la salariée absente.

Si l'absence de la personne remplacée se prolongeait au-delà de la durée minimale

envisagée par le présent contrat, celui-ci se poursuivrait jusqu'à la date de son retour qui constituerait alors même le terme automatique du contrat.

Si en revanche, il s'avérait certain que l'absence de la personne remplacée n'excédera pas la durée minimale indiquée ci-dessus, l'employeur aviserait Mlle xxxx xxxx de son intention de ne pas prolonger les relation contractuelle au-delà de cette durée minimale. Cette notification devra être faite par lettre recommandée AR au plus tard le 25/05/11 soit 15 jours avant la fin de la durée minimale.

Voici pour la partie concerné du contrat.

J'aimerais donc savoir si le contrat est légal car l'employé de base a depuis prolongé son arrêt maternité en arrêt parental.

Cette démarche n'est qu'une petite partie du dossier que nous montons, mais j'aimerais savoir ou je met les pied...

Depuis l'employeur a fauté grave, mais nous souhaitons un dossier carré et sur avant de nous découvrir.

Merci a vous pour vos éclaircissement Cordialement Parkk38